

Avril 2017

Nous, AFL Paris Présidentes... ou l'Eloge de l'Utopie

Nous l'avons rêvé, d'autres le feront...peut-être.

Ce numéro se propose de vous présenter nos réflexions dans quelques domaines qui nous semblent essentiels. Par le biais de différents articles et leurs artifices littéraires qui consistent à décrire une société idéale à travers des chimères, en ayant parfois recours à la fiction, mais imaginaire ou fictif ne veut pas dire impossible.

L'utopie peut s'effondrer et le rêve peut devenir cauchemar lorsque les projets politiques ou sociaux ne tiennent pas compte de la réalité.

Imaginons une société idéale, que cette fonction didactique nous aide à réfléchir à l'organisation sociale et propose des idées nouvelles pour améliorer la vie des familles vivant sur le territoire français, sans distinction de religion, ou d'origine. Pour cela, nous aborderons dans cet « AFL Infos » différents sujets qui nous tiennent à cœur : aménagement du territoire et solidarités, mixité sociale, dignité, politique familiale et/ou sociale...

Et puis regardons autour de nous par exemple le revenu universel que

testent déjà les Finlandais (certes modestement, pour 2000 personnes sur 5,5 millions d'habitants, à hauteur de 20 millions d'euros). Ils attendent le retour d'expérience. Pour réussir il faut essayer !

Enfin un mot pour terminer sur ces migrants qui fuient la guerre, la misère, la barbarie pour échouer (lorsqu'ils y parviennent) dans des hébergements de fortune et se heurtent aux lois inhumaines d'une bureaucratie souvent indifférente...

Daniel FOUNDOULIS

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito : Nous, AFL Présidentes...
- Page 2 : Dignité Humaine
- Pages 3 et 4 : Aménager notre territoire pour mieux vivre ensemble
- Page 5 : La tente (tribune libre)
- Page 5 et 6 : Politique Familiale et Justice Sociale

AFL INFOS

**Revue d'informations
des
Associations Familiales
Laiques de Paris,
4 rue Giffard 75013 Paris
Le numéro : 1 euro**

Directeur de la revue :

D. Foundoulis

Gérante : C. Armalet

Rédaction : F. Thiebault,

C. Nicolas,

J-P Mailles

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

cdafal75@libertysurf.fr

Site : aflparis.org

Retrouvez ce journal, et aussi

- ♦ Des informations sur l'actualité,
- ♦ Des dossiers (diagnostic électrique obligatoire, ophtalmologistes...),
- ♦ Des fiches techniques

Sur le site des AFL Paris :

Aflparis.org



Dignité humaine

37 constitutions nationales édictées depuis 1945 font explicitement référence à la dignité humaine (en réaction probablement aux horreurs du nazisme)

Pour Hobbes, la dignité humaine n'est pas une valeur intrinsèque de l'homme, mais seulement la «*valeur publique*» de l'homme qui lui est conférée par la République (au sens profond du terme). C'est avant tout le respect que l'on se doit à soi-même, l'estime de soi.

La dignité, telle que conceptualisée par Kant (critique de la raison pratique) est accordée à tout homme «*en tant qu'être raisonnable*» ; il convient de traiter autrui comme fin et non simplement comme moyen.

Notion plus récente, «*le consentement éclairé*» est totalement subjectif et relatif. Notre dignité propre est notre capacité à agir moralement, en dehors de tout déterminisme empirique, religieux voire de notre instinct.

Dans la philosophie Kantienne, la dignité se distingue fortement du respect de la vie au sens de «*vie sensible et souffrante*», elle est au contraire respect de la liberté humaine, c'est-à-dire de l'homme en tant qu'être suprasensible.

La dignité humaine au-delà d'être cette notion fourre-tout qui permet de lui donner autant de définitions concrètes que l'on veut est avant tout une question d'honneur. Mais comme le fait remarquer Simone Veil en 2008 : «*c'est ce besoin vital de l'âme humaine qui n'est pas comblé par le respect, car celui-ci est identique pour tous et immuable*». Sans pouvoir lui donner de définition réaliste, c'est avant tout l'argument qui peut autoriser chacun, en fonction de ses convictions, à choisir d'arrêter de prendre ses médicaments pour «*mourir dignement*» ou au contraire d'invoquer cette même dignité pour se refuser cette liberté de choix et tout faire pour s'accrocher à la vie, tout en sachant que l'issue est irrévocable ! Car la vie es-qualité a un caractère digne. D'aucuns aujourd'hui, au nom de cette dignité, condamnent l'avortement et l'euthanasie, tout en légitimant par ailleurs la peine de mort !

La notion de dignité humaine prête d'ailleurs à réflexion concernant sa valeur exécutoire. Le sociologue J.P Tabin questionne sa portée par rapport au principe de l'aide sociale et des minimums vitaux qui lui sont associés.

Bien qu'un revenu permettant de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine soit garanti par la Constitution, quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Aujourd'hui, nous constatons une différenciation en fonction du statut des citoyens (nationalités, résidents avec ou sans papiers etc), ce qui fait qu'en France la dignité est à géométrie variable actuellement, ce qui est incompatible avec la déclaration des droits de l'homme, et nos valeurs républicaines.

Les droits de l'homme sont intimement liés à la notion de dignité humaine à tel point qu'il nous paraît pratiquement impossible ou tout au moins très difficile de promouvoir leur respect sans promouvoir l'idée que chaque individu possède une valeur intrinsèque en vertu de sa seule condition humaine. A cet égard ce rapport entre dignité et droit est total dans le domaine de la bioéthique, et ce n'est pas un hasard si la littérature internationale relative à la bioéthique accorde un rôle prépondérant à la notion de dignité humaine.

Mais pour conclure il ne faut pas attendre de celle-ci plus qu'elle ne peut donner : elle est un «*principe*» et en aucun cas une «*règle*» c'est une valeur fondamentale qui telle une boussole indique une direction à suivre, mais ne détermine pas à elle seule le contenu d'une décision particulière.

Mais rêvons un peu, pour nous jusqu'où l'utopie peut-elle s'accomplir ? Par exemple : Verrons-nous un jour les étrangers exercer le droit de vote qui leur a si souvent été promis ? Pourrons-nous un jour choisir de mourir dignement chez nous, et non en Suisse ou en Belgique ? Chacun pourra-t-il un jour disposer d'un logement décent ?

Cet idéal que nous envisageons, que nous souhaitons, ce meilleur à attendre, ce droit de vivre dignement pour chacun sera-t-il demain ?

Aménager notre territoire pour mieux vivre ensemble

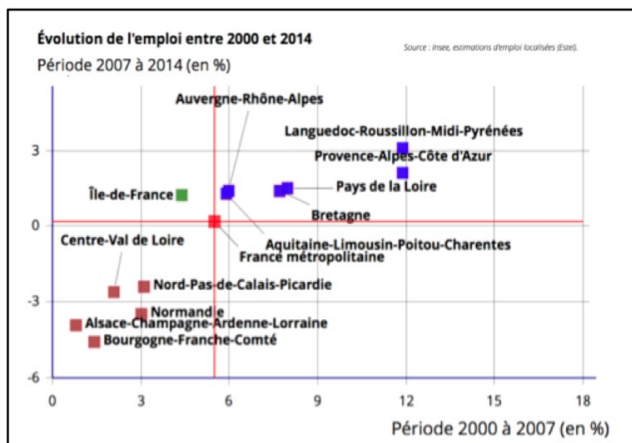
- plaidoyer pour un débat public et politique sur le fond -

Les emplois se déplacent progressivement dans le territoire

Nous constatons qu'en France près de 80.000 logements sociaux sont vides depuis des mois ou des années. Pourquoi une telle situation alors que de nombreuses familles recherchent un logement social ?

C'est le marché de l'emploi qui définit en grande partie l'attractivité d'une région. La répartition géographique des emplois a fortement évolué ces quinze dernières années sans que l'opinion n'ait conscience de ce phénomène.

Les données de l'INSEE ci-dessous sont éloquentes : l'emploi se développe plus vite que la moyenne nationale dans 7 régions de la Métropole sur 12 alors que 5 régions décrochent et voient le niveau d'emploi régresser depuis une dizaine d'années.



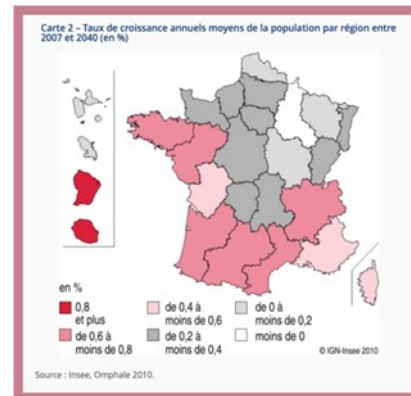
Ces baisses d'emploi résultent de la désindustrialisation de la France entamée à la fin des années 70. A l'exode rural se substitue désormais l'exode industriel. Les logements sociaux en surnombre se trouvent dans ces régions frappées par le déclin économique.

La population française va poursuivre sa concentration.

L'INSEE prévoit que la France continuera de s'accroître de plus d'un million d'habitants tous les trois ans, mais dans des régions bien précises comme le montre la carte des prévisions à 20 ans ci-dessous.

Ce mouvement est peu perceptible à l'échelle annuelle mais va transformer la physionomie de la France à long terme. Ce graphique de l'INSEE porte les germes d'une France coupée en deux. Le vote pro-

testataire est déjà en forte progression dans les régions en déclin.



Un peu d'histoire...

Jusque dans les années 80, l'Etat assumait un rôle puissant d'Aménagement du Territoire avec de grands projets nationaux comme le réseau autoroutier, la création des villes nouvelles...

Depuis 20 ans, l'Etat s'implique dans une politique de préservation des emplois menacés plutôt que dans une politique active de mutation des structures économiques. L'Etat n'intervient aujourd'hui que sur des domaines localisés comme la politique de la ville, le développement des intercommunalités, la création des trames vertes et bleues, les pôles de compétitivité...

Comment réagir ?

Ce sujet est très complexe puisqu'il doit mettre en cohérence les politiques nationales et locales sur l'emploi, le logement, les infrastructures, la santé, c'est pourquoi nous n'évoquerons que quelques pistes.

Tout d'abord il faut construire un débat national et local sur le thème de l'Aménagement du Territoire. Un tel débat doit pouvoir définir une ambition et construire un projet national mobilisateur et fédérateur et surtout définir les niveaux de solidarité inter-régions. Cela passe évidemment par une large information de l'opinion qui ne mesure pas l'ampleur de ces évolutions.

Il faut ensuite, et seulement ensuite, définir des mesures pour dérouler le projet. Deux exemples de mesures possibles : limiter la construction de bureaux en région parisienne et inciter leurs implantations dans des villes moyennes. Est-ce vraiment utile à l'heure d'Internet de doubler la surface de La Défense ? Les Assurances Mu-

Aménager notre territoire pour mieux vivre ensemble

- plaidoyer pour un débat public et politique sur le fond - (suite)

tuelles s'épanouissent fort bien à Niort qui est une ville moyenne. Autre mesure impérative : accélérer le déploiement des réseaux numériques à très haut débit, nous sommes en retard au sein de l'Europe.

Bien d'autres mesures peuvent aider les zones en déclin comme la réduction des frais de notaire pour faciliter les mutations dans ces régions ou ne pas imposer la construction de 25 % de logements sociaux s'il y a déjà de nombreux logements sociaux vacants, etc, etc...

Il existe une multitude de sujets connexes que nous n'évoquons pas comme la rurbanisation : nos campagnes proches des villes se repeuplent, mais les villes moyennes sont en régression, certains centres-villes se vident. Quelle place pour l'immigration dans ce vaste mouvement de population, ne serait-ce pas une chance pour les régions en dépeuplement ?

Notre conclusion : agir plutôt que subir

Nous devons réfléchir au type de société que nous voulons léguer à nos enfants. Une vision partagée à long

terme pour la France changerait le climat ambiant trop teinté de déclinisme alors que nous demeurons la 6^{ième} puissance mondiale.

Le projet du Grand Paris en est une bonne illustration. Avec 25 Milliards d'euros et 20 ans de travaux ce projet va remodeler l'Ile de France, mais 80% des français n'habitent pas en Ile de France ...

Le pouvoir est aujourd'hui dans les régions mais cela ne dispense pas l'Etat de fournir un cadre national ambitieux et cohérent au travers d'une politique d'Aménagement du Territoire pouvant entraîner les Français dans un projet commun. **Chacun devrait pouvoir expliquer où va la France.** Il faut agir plutôt que subir. Quel candidat osera s'emparer d'un sujet aussi vaste alors qu'aucun résultat ne sera visible pendant la durée de son mandat ?

Références

Insee, Université du Littoral, CNRS, Wikipédia, Alternatives économiques, La Gazette des Communes, le monde.fr, l'express.fr, libération.fr, sud-ouest.fr, eps.revues.

Bulletin de renouvellement d'adhésion 2017
à retourner à : AFL Paris - 4 rue Giffard 75013 PARIS

Nous vous aidons, soutenez-nous !

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs

Prénom : Date de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Cotisation 2017 + abonnement à Familles Laiques : 28€

Don : €

DATE ET SIGNATURE :

Déduire 4 € si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue.

Demandeurs d'emploi, situations exceptionnelles : nous consulter

Politique Familiale et Justice Sociale

« Politique familiale et politique sociale, ce n'est pas la même chose ! » Cette affirmation, combien de fois l'avons-nous entendue ?

Cette distinction, contestable à nos yeux, justifierait le principe d'universalité des allocations, et certains mouvements familiaux, à l'approche de l'élection présidentielle, demandent le rétablissement du plafond du quotient familial, qui avantageait principalement les couches moyennes supérieures, et qui est dégressif selon les revenus de la famille, depuis la loi Rossignol.

Le quotient familial a été créé en 1945, il répond à un souci de justice redistributive, en rendant l'impôt sur le revenu aussi neutre que possible, selon les charges de chaque ménage avec enfants. C'est la solidarité horizontale à laquelle souscrit le CNAFAL.

Mais les allocations familiales n'ont pas toujours été universelles... Pendant plusieurs décennies, l'allocation de salaire unique a été réservée aux femmes au foyer, et même réservée aux familles résidentes dans les communes de plus de 2000 habitants. Femmes d'agriculteurs, d'artisans ou de chômeurs en étaient exclus.

En 1945, le Code de la Famille privilégie le modèle de la femme au foyer, qui élève trois enfants et plus. Dès 1947, certains syndicats (CGT et CGT-FO) souhaitent l'extension des allocations à toutes les familles, que les mères travaillent ou non.

Quant à Pierre Mendès-France, il considère qu'il n'est pas bon d'encourager les femmes à ne pas travailler. Mais ce n'est pas la position de l'Institution Familiale... (suite page 6)

La tente

Ils sont des milliers, hommes, femmes, enfants, croyant à l'eldorado. Partis de je ne sais où, atterrissant après de nombreux kilomètres, au gré des vents, des transports, des marchands négriers et se retrouvent face à un mur d'eau.

L'espoir de vivre mieux, de manger tous les jours, de se dire et non « quand est-ce que je mange ? ». Chacun souhaite une nuit de calme permettant de ne pas sombrer dans la démence.

Les voilà entassés, parqués depuis fort longtemps au milieu d'un terrain vague, sans confort avec l'épée de Damoclès au dessus de leurs têtes !

Ils peuvent être délogés, renvoyés demain ou après demain...

Habitants dans un bidonville digne de ceux existants à Nanterre dans les années 50/60, maisons bâties de brique et broc où la solidarité existe aussi bien à l'intérieur du camp qu'à l'extérieur par les Associations .

Pourquoi, « y a qu'à, faut qu'on », ne pas ouvrir les dépôts militaires où très certainement sont stockés, en-

tassées, des centaines de toiles de tentes, des vraies tentes et non des tentes pliantes où les hommes eux sont pliés pour rentrer à l'intérieur et se mettre à l'abri ? Il doit bien exister en magasin de lits, de tables, de chaises, de bancs, des chauffages à air pulsés ?

Accueillons ces déplacés dans des conditions humaines et dignes du Pays des Droits de l'Homme.

D'une manière générale, je suis convaincu qu'il y a plus à profiter du côté positif de cette migration d'hommes et de femmes de cultures et de langues différentes.

Soyons attentifs, écoutons, transmettons ce qui doit nous rapprocher.

L'Europe doit se construire devant ce défi.

**« Si tu diffères de moi, mon frère,
loin de me léser, tu m'enrichis »**

Antoine de Saint-Exupéry



Politique familiale et Justice sociale (suite)

Avec les 30 glorieuses, les inégalités se font jour. En versant uniformément les allocations aux familles, on donne trop peu à celles qui en ont besoin, et trop à celles qui pourraient s'en passer. Dès 1970 est créée l'allocation orphelin, sous conditions de ressources.

Il faudra attendre les années 1970 pour que l'indépendance matérielle des femmes soit enfin gagnée par l'accès et l'allongement des études, et par l'entrée dans le monde du travail. Dès 1975, les allocations familiales sont généralisées, que l'on ait un travail salarié ou non, grâce à Simone Veil. On ne peut toujours pas parler d'universalité puisque le premier enfant ne donne pas droit aux allocations. Mais la politique des transferts sociaux en faveur des familles défavorisées prend le pas, sans qu'à cette époque cette évolution suscite une opposition massive...



C'est également grâce à Simone Veil qu'en 1976 est créée l'allocation parentale isolée, pour les mères célibataires, « les filles-mères » que désormais on appellera « familles monoparentales ». Pendant trois ans, elle percevront une allocation qui leur permette d'élever dignement leur enfant.

Dans les années 1980, la politique familiale s'infléchit vers une aide à l'enfant, s'adaptant ainsi aux évolutions des familles, à l'union libre et aux naissances hors mariage. L'Etat s'interdit dès lors de privilégier un type de famille.

Entre 1994 et 2008, plusieurs dirigeants de tous bords préconisent la fiscalisation des allocations, ou leur mise sous conditions de ressources. En vain, car l'UNAF s'y est toujours fermement opposée. Lionel Jospin renonce en 1998 à fiscaliser les allocations, sous la pression des familiaux. Le débat se poursuit donc depuis 35 ans, autour de la question de savoir

quelle politique familiale réellement égalitaire mettre en œuvre. Le constat abrupt c'est que les prestations familiales, finalement, sont plutôt destinées aux familles modestes et le quotient familial aux familles aisées, puisque l'abattement rapporte plus aux familles dont le revenu annuel est supérieur à 50 000 euros, qu'à ceux qui sont en dessous.

Serait-il scandaleux qu'une famille avec deux enfants, disposant de 6 000 euros de ressources mensuelles, perde 65 euros, ou qu'une même famille dont les revenus seraient supérieurs à 8 000 euros en perde 84 par mois ? Tel est l'ajustement opéré par la modulation, et pour nous, il va bien dans le sens de la justice sociale.

Aujourd'hui, 12% des familles sont touchées par cette modulation. Alors que cette disposition est jugée normale par 74% des Français, pourrait-on la remettre en cause ?

Pour Pierre Laroque, son père fondateur, la Sécurité sociale était *considérée « comme un élément dans la construction d'un ordre social nouveau où serait éliminée l'inégalité dans la sécurité, l'un des facteurs essentiels des distinctions entre classes sociales »*.

Ce qui favorise la natalité, c'est la marche en avant vers l'égalité homme/femme et la conciliation vie familiale/vie professionnelle par l'augmentation et la diversification de l'offre de garde, et l'ouverture effective de maternelles, dès l'âge de deux ans.

Nous regrettons que malgré l'aide à l'investissement pour les crèches, passée en 2014 de 8 000 à 11 000 euros par berceau, les collectivités locales qui voient baisser leurs dotations ne puissent investir pour augmenter l'offre de garde, condition indispensable pour la conciliation vie familiale / vie professionnelle.

Dans son dernier rapport, la Cour des Comptes évalue entre 20 et 25 milliards d'euros le montant de la fraude sociale des employeurs, ce qui inclut la cotisation famille, soit 5,35% du salaire brut du salarié en 2014. Combien de berceaux pourrait-on créer avec ces cotisations ?

Nous refusons le corporatisme familial aussi bien que les égoïsmes de tout poil, et nous voulons une politique familiale résolument tournée vers les familles les plus fragiles, dans le respect de toutes les formes familiales. **Oui, il est légitime que politique familiale et justice sociale se rapprochent !**